

MAIRIE DE NUEIL-LES-AUBIERS

1, Place Jeanne d'Arc – 79250 Nueil-les-Aubiers

Tél : 0549806565 – Fax : 0549655936

Mel : mairie.principale@ville-nueil-les-aubiers.fr

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Type : Délégations de Service Public et Autres Contrats

NUEIL-LES-AUBIERS

Installation de capteurs photovoltaïques dans le cadre d'un bail emphytéotique administratif

I- Nom et adresse officiels du pouvoir adjudicateur :

Ville de Nueil-les-Aubiers, service des marchés publics, Mairie Principale - 1, Place Jeanne d'Arc - 79250 NUEIL-LES-AUBIERS –

Représentant du Pouvoir adjudicateur : Monsieur Philippe Brémond, Maire

Correspondants : Melle BERTEAU Christelle, Tél : 05 49 80 65 68 - courriel : compta@ville-nueil-les-aubiers.fr ; adresse internet du profil acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Lieu d'exécution de la prestation : NUEIL-LES-AUBIERS, divers sites situés en agglomération

II- Type, objet et durée du contrat : Appel à candidatures en vue de conclure un bail emphytéotique administratif (BEA), pour une durée ferme de vingt (20) ans à compter de la notification, sans aucune possibilité de renouvellement, en application des articles L1311-2 et suivants du code général des collectivités territoriales, dont l'objet consiste en la réalisation de toitures photovoltaïques sur divers bâtiments de la ville de NUEIL-LES-AUBIERS, laquelle se propose de mettre à disposition d'un opérateur privé ou public, des surfaces de toitures de son domaine public ou privé, représentant une surface utile totale à équiper estimée par la ville à environ 5.000 m² (cette surface n'étant qu'indicative). Les candidats seront amenés à proposer l'équipement partiel ou total des toitures proposées par la ville, l'investissement sera entièrement à la charge du candidat retenu qui, par ailleurs, s'acquittera d'une redevance d'occupation annuelle auprès de la ville de NUEIL-LES-AUBIERS. Le candidat assurera la réfection de l'étanchéité ainsi que l'entretien et la maintenance des ouvrages nécessaires à l'exploitation pendant toute la durée de l'exploitation. Dans le cadre de ce BEA, l'opérateur privé ou public qui sera retenu produira de l'électricité et pourra la revendre au distributeur local dans le cadre de la loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique, du 13 juillet 2005, et notamment son article 36. Au terme du BEA, les éléments installés seront rétrocédés à la ville, sans donner lieu à une quelconque indemnité au locataire (emphytéote).

III – Classification CPV : classification européenne CPV : Descripteur principal et secondaires : 09331200, 09331100, 09332000, 0933000, 09331000, machines et équipements, électricité, gaz et chaleur.

IV- Caractéristiques principales du contrat, modalités de financement : Les investissements prévus dans le cadre de cette opération sont globalement estimés à environ 3.000.000 à 3.500.000 € HT, les surfaces des toitures des divers bâtiments potentiellement concernés par le projet et figurant dans le dossier, sont données à titre indicatif, elles varient de 50 à 800 m². Les surfaces nécessaires à l'exploitation (emplacement onduleur ...) ne saurait excéder une surface totale de 6 à 10 m² par bâtiment retenu par le candidat.

Les toitures concernées sont proposées en l'état aux candidats qui ne pourront formuler aucune réclamation à ce sujet, leur état de conservation est variable compte tenu de leur âge très variable.

Le candidat devra préciser le montant de l'investissement qu'il se propose de réaliser, les détails des coûts par site, le budget général de l'opération. L'emphytéote sera astreint au paiement d'une redevance annuelle qui sera versée à la ville de NUEIL-LES-AUBIERS, à chaque date anniversaire de la signature du BEA. Un dépôt de garantie égal à la part fixe de la redevance sera versé dans le mois qui suit la signature du BEA.

La redevance sera indexée sur l'évolution du montant de rachat de l'électricité solaire par l'opérateur historique. Cette évolution sera recalculée chaque année par l'application d'une formule de révision.

Il sera fait application des règles générales de la comptabilité publique. La prestation objet du BEA est du type « fournitures, location », elle n'est pas allotie, des options ne sont pas prévues, des variantes sont possibles, en cas de groupement de candidats, la forme du groupement est libre. Tous les documents devront être libellés exclusivement en langue française et les sommes exprimées en euros.

V- Conditions de participation : Les candidats sont tenus d'apporter toutes les justifications nécessaires en complétant les formulaires DC4, DC5 et DC6 fournis dans le dossier qui leur sera communiqué, également disponibles gratuitement sur le site www.minefe.gouv.fr

Ils fourniront :

- la lettre de candidature (en cas de groupement ; lettre de candidature faisant apparaître tous les membres du groupement et habilitation du mandataire par ses co-traitants) sur DC4
- le pouvoir de la personne habilitée à engager la société, sur DC5 ou forme libre
- les renseignements concernant la situation juridique du candidat et notamment la copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire, la déclaration sur l'honneur qu'il n'entre dans aucun des cas d'exclusion de l'accès à la commande publique, sur DC5 ou forme libre. L'ensemble des justificatifs doit être fourni, en cas de groupement, par chaque membre du groupement.

Les candidats produiront en outre, un projet de bail respectant, autant que faire se peut, celui fourni, avec ses annexes, dans le dossier de consultation, qui détaillera les volets financiers, administratif et développement durable de leur proposition, ainsi qu'un mémoire technique justificatif dans lequel ils détailleront le volet technique de leur proposition. Tous les aspects des dossiers proposés par les candidats, tant du point de vue de leurs candidatures que de leurs offres, pourront faire l'objet de négociations, la ville se réserve donc la possibilité de négocier avec un ou plusieurs candidats.

Une visite des sites est obligatoire pour toute réponse au présent appel à candidatures, un certificat de visite sera remis à chaque candidat. En l'absence de visite, la candidature sera rejetée.

La visite des sites est programmée le mardi 9 février 2010 à 14 Heures : pour toute précision concernant le rendez-vous, prendre contact avec Nicolas Humeau, responsable des services techniques municipaux au tél : 05 49 65 60 26 (fax : 05 49 65 68 28 – courriel : rst@ville-

nueil-les-aubiers.fr). Le rendez-vous est fixé en mairie annexe – 14 place Pierre Garnier – 79250 NUEIL-LES-AUBIERS. Informer préalablement Nicolas HUMEAU de votre présence à cette visite.

VI- Modalités de jugement des offres : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- 1) *montant de la redevance annuelle ; pondération 30 %*
- 2) *volet développement durable (superficie concernée, puissance produite escomptée et bilan carbone de l'opération projetée) ; pondération 30 %*
- 3) *valeur technique de l'offre appréciée à partir des sous critères suivants ; pondération 40% :*
 - 3-1 : moyens techniques proposés par le candidat pour les procédés envisagés, la durabilité des capteurs, des équipements, et les traitements de surfaces singulières notamment (25 %).
 - 3-2 : organisation des travaux d'installation des éléments photovoltaïques en toiture ainsi que leur durée prévisionnelle (durée de la phase installation travaux) (25 %).
 - 3-3 : organisation (logistique, moyens humains, processus de suivi, de contrôles, de maintenances) mise en place pendant la durée du BEA (25 %).
 - 3-4 : pertinence de l'offre en matière de garanties et d'assurances, notamment en matière d'étanchéité et de sinistre (25 %).

VII- Conditions de délais :

- 1) **Date limite de réception des plis de candidatures-offres : vendredi 5 mars 2010 à 12 heures.**
- 2) **Délai de validité des offres :** 180 jours à partir de la date limite de remise des candidatures – offres.

VIII- Adresse auprès de laquelle les plis doivent être déposés contre récépissé ou envoyés en recommandé avec accusé de réception:

Ville de NUEIL-LES-AUBIERS, Mairie principale – 1, Place Jeanne d'Arc – 79250 NUEIL-LES-AUBIERS

IX- Conditions de retrait des dossiers de consultation : Le dossier est téléchargeable sur le site <https://www.marches-securises.fr>. Aucun dépôt de plis par voie dématérialisée n'est accepté.

X- Procédures de recours :

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Poitiers – 15 rue Blossac – 86000 POITIERS – Tél : 05.49.60.79.19 Fax : 05.49.60.68.09

Organe chargé des procédures de médiation : Comité consultatif de règlement amiable des litiges.

Introduction des recours : Recours gracieux dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision de rejet, recours contentieux devant le tribunal administratif de POITIERS, dans un délai de deux mois à compter de la notification de rejet ou de la publication de l'avis d'attribution, et recours en application des dispositions de l'article L551-1 du code de justice administrative français.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Ville de NUEIL-LES-AUBIERS, Service des marchés publics, Mairie principale – 1, Place Jeanne d'Arc – 79250 NUEIL-LES-AUBIERS - Tél : 05 49 80 65 71 – Fax : 05 49 65 59 36 – courriel : marches@ville-nueil-les-aubiers.fr

XI- Pour obtenir des renseignements complémentaires :

- **d'ordre administratif :** Ville de NUEIL-LES-AUBIERS, Melle BERTEAU, Mairie principale – 1, Place Jeanne d'Arc – 79250 NUEIL-LES-AUBIERS - Tél : 05 49 80 65 68 – Fax : 05 49 65 59 36 – courriel : compta@ville-nueil-les-aubiers.fr
- **d'ordre technique :** Ville de NUEIL-LES-AUBIERS, Services techniques, Monsieur Humeau, Mairie annexe – 14, Place Pierre Garnier – 79250 NUEIL-LES-AUBIERS - tél : 05 49 65 60 26 - fax : 05 49 65 68 28 – courriel : rst@ville-nueil-les-aubiers.fr

Les candidats peuvent également consulter cette annonce sur le site internet de la Ville - www.ville-nueil-les-aubiers.fr

XII- Date d'envoi du présent avis à la publication : le 14 janvier 2010